

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2024-49
1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés publics**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, La proposition d'honoraires de la SAS TECAM d'un montant de 17 200,00 € HT (20 640,00 € TTC) pour l'aménagement du lotissement communal Jean Goubert,

DECIDE

Article 1er :

de signer la proposition d'honoraires de la SAS TECAM d'un montant de 17 200,00 € HT (20 640,00 € TTC) pour l'aménagement du lotissement communal Jean Goubert ;

Article 2 :

que cette dépense sera mandatée sur le budget lotissement Jean Goubert, en dépense de fonctionnement, à l'article 6045 « achat d'études ».

Fait à Saint-Germain/Ay,

Le 2 juillet 2024,

Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité selon visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.